

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

INTEGRAAL VERSLAG

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PLENAIRE OPENINGSVERGADERING VAN
DINSDAG 18 SEPTEMBER 2018**

**SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE DU
MARDI 18 SEPTEMBRE 2018**

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 9h44.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du mardi 18 septembre 2018.

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Simone Susskind ;
- Mme Isabelle Emmery ;
- M. Alain Destexhe ;
- M. Jacques Brotchi ;
- Mme Joëlle Maison.

[107]

INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE RÉUNIE

M. le président.- L'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune se réunit aujourd'hui de plein droit conformément à l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

En vertu du préambule au règlement, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ont le même Bureau.

L'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est dès lors constituée. Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des représentants, au Parlement de la Communauté française, au Parlement flamand, au Parlement de Wallonie, au Parlement de la Communauté germanophone, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

[113]

COMMUNICATIONS FAITES À L'ASSEMBLÉE RÉUNIE

PROJETS D'ORDONNANCE

Dépôt

M. le président.- En date du 27 août 2018, le Collège réuni de la Commission communautaire commune a déposé le projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 24 avril 2008 relative aux établissements d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées (n° B-124/1 – 2017/2018).

- Renvoi à la Commission des affaires sociales.

M. le président.- En date du 7 septembre 2018, le Collège réuni de la Commission communautaire commune a déposé le projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 7 novembre 2002 relative aux centres et services de l'aide aux personnes (n° B-125/1 – 2017/2018).

- Renvoi à la Commission des affaires sociales.

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

Étant donné que les questions orales inscrites à l'ordre du jour ont reçu réponse écrite, elles sont dès lors retirées de l'ordre du jour.

[133]

M. le président.- La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 9h50.*